A.S.A des VALLEES
BP40082 88203 REMIREMONT Cedex

REGLEMENT PARTICULIER

30ème RALLYE REGIONAL des VALLEES
« Trophée Jean-Claude DUVAL »

Vendredi 28 et Samedi 29 août 2015

Fédération Française du Sport Automobile FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement ..... 18 juillet
Ouverture des engagements : ..... 18 juillet
Clôture des engagements : .....**17 août**
Parution du road-book : à retirer sur le champ de Mars de Remiremont, tente ASA des Vallées
.....**de 14h à 17h samedi 22 août**
Dates et heures des reconnaissances : .... **de 14h à 19h samedi 22 août et de 9h00 à 12h00 vendredi 28 août**
Vérifications administratives : ..... de 15h00 à 21h00 le vendredi 28 août
Vérifications techniques :……de 15h10 à 21h10 le vendredi 28 août
Au champ de Mars et Palais des Congrès de Remiremont
Vérifications exceptionnelles sur demande et accord de l'organisateur : de 6h à 7h15 le samedi 29 août
Au champ de Mars et Palais des Congrès de Remiremont
Mise en parc gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Home Vert du palais des Congrès **à19h10 le vendredi 28 août**
Publication des équipages admis au départ : Palais des Congrès à 7h45 le samedi 29 août.
Publication des heures et ordres de départ : Palais des Congrès à 8h00 le samedi 29 août
Départ du Champ de Mars de Remiremont à 8h15 le samedi 29 août.
Publication des résultats partiels : Palais des Congrès – Champ de Mars le samedi 29 août.
Arrivée au Champ de Mars Remiremont à 19h06 le samedi 29 août
Vérification finale: Garage Prestige Automobile à Saint Etienne les Remiremont le samedi 29 août
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent le samedi 29 août.
Remise des prix : au Palais des Congrès 1er étage restaurant à 22h30 le samedi 29 août

Article 1P. Organisation

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 28 et samedi 29 août 2015 le

30ème Rallye Régional des Vallées

en qualité d'organisateur **administratif et technique** avec le concours des municipalités de Remiremont, Saint-Nabord et Raon aux Bois

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine-Alsace sous le numéro 29 en date du 16/06/15 et reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le Numéro R334 en date du 07/07/15.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Michel MARTIN .....
Membres : Elisabeth LOUIS - Guillaume DUVAL - Bernard DAVAL - Antoine LAPOIRIE
Pascal MARTIN - Jean-Louis RIBLET- Mickael THIRIET- Franck MEUNIER

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées
12bis rue du Général Humbert - BP 40082
88203 REMIREMONT Cedex
Tél : 03.29.62.26.33. Mail : asavallees@wanadoo.fr
Tél : 06.09.25.53.60. Mail : jm-martin88@wanadoo.fr

1.1P. *OFFICIELS*

Président du Collège des CS :	Jean-Jacques	HUBER	10866/0323
Membres du Collège :	Patrice	COTTET	8012/0305
	Gérald	LAURENT	2310/0314
Directeur de Course :	Thierry	COURANT	16140/0409
Directeur de Course Adjoint :	Daniel	BLANQUIN	1941/0308
Adjoints à la Direction de Course :	Albert	SCHAERRER	1561/0307
	Jacqueline	MASSON	183132/0304
Directeur Epreuve Spéciale n°1-3-5-7 :	Jan Hug	HAZARD	1505/0304
Directeur Epreuve Spéciale n°2-4-6 :	Jean Jacques	SICHLER	17673/0323
Médecin ES n°1-3-5-7 :	Jean-Claude	EHLINGER	236682/0304
Médecin ES n°2-4-6 :	Michel	WIEDENKELLER	146262/0312
Commissaire Technique Responsable :	Francis	HOUZELOT	1295/0313
Commissaires Techniques :	Laurent	QUERRY	212893/0412
	Denis	DERCHE	33547/0314
	Emile	TENA	124058/0305
	Michel	LORRAIN	105082/0304
	Raphael	PELLICCIA	214364/0421
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique	FRANCE	29181/0409
	Serge	STANEK	138798/0308
Chronométrage et classements informatiques :	Gérard	PEUREUX	11719/0305
Chronométreur ES n°1-3-5-7 :	Odile	PEUREUX	11716/0302
	Monique	GALMICHE	17643/0318
Chronométreur ES n°2-4-6 :	Christian	GERMAIN	12893/0312
	Denis	PARMENTIER	46842/0305
Juge de faits :	André	DELLA TORRE	15060/0308
	Claude	CONDAMIN	122813/0314
Responsable des Commissaires ES n°1:	Daniel	ROBERT	8103/0314
Responsable des Commissaires ES n°2 :	Michel	BAHLINGER	161132/0313
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	8103/0314
Dépanneuse ES n°1 :	Garage Prestige Automobile	Saint-Etienne	
Dépanneuse ES n°2 :	Garage Peugeot	Remiremont	
Ambulances :	Arnould Bourbon	Saint-Nabord	
Equipe de désincarcération :	E.S.C.		
Responsable coordination sécurité ES n°1 :	Jean-Louis	RIBLET	21554/0313
Responsable coordination sécurité ES n°2 :	Guillaume	DUVAL	144582/0313
Responsable intendance :	Pascal	MARTIN	172744/0313
Voiture tricolore :	Franck	MADER	187564/0323
Voiture autorité :	Jean-Michel	MARTIN	27433/0313
Voiture damier :	Thierry	LOUVIOT	176193/0313
	Elisabeth	LOUIS	1287/0313
Secouristes :	CFS 88 Golbey		

1.2P. *ELIGIBILITE*

Le 29ème Rallye Régional des Vallées compte :

- pour la Coupe de France des Rallyes 2015 (Coefficient 2), et le trophée PIRELLI.
- pour le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace,
- pour le challenge interne 2015 de l'ASA des Vallées

1.3P. ***VERIFICATIONS***

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 28 août 2015 de 15h à 20h, vérifications techniques de 15h10 à 20h10 au Palais des Congrès de Remiremont.** Des vérifications administratives et techniques exceptionnelles sur demande et accord de l'organisateur auront lieu le samedi 29 août 2015 de 6h à 7h30 sur le Champ de Mars, Palais des Congrès à Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage Prestige Automobile
12, rue des Poncées 88200 Remiremont

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. ***DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS***

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30ème Rallye Régional des Vallées doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **17 août 2015 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées).**La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail** (merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **120** voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

Licenciés ASA des Vallées : (pilote et copilote) : **280 €**
1 licencié ASA des Vallées : (pilote ou copilote) : **300 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Merci de joindre la photocopie des permis de conduire, et des licences.** Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé.

3.2.7P Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P. **Ordre de départ :** selon règlement standard des Rallyes 2015

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

4.3P. ***ASSISTANCE :***

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont **(une seule voiture d'assistance par équipage, munie de son sticker).**

4.3.2.1P. ***Parc d'assistance :***

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :
- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

La pénalité par défaut d'extincteur et / ou de bâches dans les parcs est de 200 euros.

4.6P ***Identification des voitures :***

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.6.2 Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures : 000 – 00 et 0.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES et INFRASTUCTURES

6.1P. ***DESCRIPTION***

Le Rallye Régional des Vallées représente un parcours de **107.80 kms**
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
Il comporte **7 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,6 kms**
Les épreuves spéciales sont :
ES n° 1 – 3 – 5 - 7 de 3,9 kms
ES n° 2 – 4 – 6 de 8 kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. ***RECONNAISSANCES***

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :
Samedi 22 août de 14h à 17h00 & vendredi 28 août de 9H00 à 12H00.
<u>3 passages maximum par E.S.</u>

6.2.7. **<u>PENALITES</u> : RECONNAISSANCES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES AUTORISES, OU NON RESPECT DU NOMBRE DE PASSAGES** :

- départ refusé
- amande identique à la valeur de l'engagement du rallye
- demande de sanction disciplinaire au prés de la FFSA

LES TROIS PENALITES SERONT CUMULEES
<u>DES CONTROLES PEUVENT ETRE EFFECTUES PAR LA F.F.S.A.</u>

ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE

7.2P. ***DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES***

7.2.11P. La couleur des chasubles utilisées par poste devra être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : environ 7500€ + 30 coupes (cumulables)

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	**300€**	**200€**	**100€**	
CLASSE de 1 à 3 partants	**160€**			
de 4 à 8 partants	**320€**	**80€**		
de 9 à 15 partants	**320€**	**100€**	**80€**	
+ de 15 partants	**320€**	**150€**	**100€**	**50€**

Equipage 100% Féminin : 1er classé : 250 € si au moins 6 partants ; 160 € si au moins 3 partants.
Deux Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix.

10.1. Remise des prix Conforme au règlement standard FFSA
La remise des prix se déroulera **:** Le samedi 29 août à 22h30 au Palais des Congrès 1er étage, Remiremont.
Les prix seront remis aux lauréats, en cas d'absence, merci de mandater une tierce personne et de nous en informer par écrit.